



Le Palmarès 2010 du conditionnement

Le Palmarès du conditionnement porte sur la qualité du conditionnement des médicaments présentés dans le “Rayon des Nouveautés” durant l’année écoulée (en 2010 : n°s 315 à 326).

Palme du conditionnement



NON ATTRIBUÉE en 2010

Chaque année, dans le cadre des textes élaborés pour le “Rayon des Nouveautés”, *Prescrire* analyse méthodiquement le conditionnement de quelques centaines de spécialités pharmaceutiques. Ces analyses permettent notamment de repérer les conditionnements de qualité avérée, et de détecter des éléments sources de confusions, pour en informer les lecteurs (lire dans ce numéro pages 142-145).

Des analyses minutieuses. Tous les aspects des conditionnements sont analysés : les étiquetages des boîtes, des plaquettes, des flacons, des seringues, etc. ; les dispositifs fournis pour la préparation ou l’administration des doses ; les dispositifs de sécurité de fermetures tels que les bouchons ; ainsi que la lisibilité et la capacité informative des notices.

Un Palmarès annuel indépendant. Le Palmarès du conditionnement est élaboré en fin d’année à partir des grilles d’analyses méthodiques synthétisées par l’équipe spécialisée de *Prescrire*, l’Atelier conditionnement, en toute indépendance ; en particulier, sans l’intervention d’aucune firme pharmaceutique ni d’aucun façonnier ni d’aucun fabricant d’article de conditionnement (règlement disponible sur le site www.prescrire.org)

©Prescrire

Cartons jaunes du conditionnement



- **Exforge HCT° comprimés** Novartis (**amlodipine 5 mg ou 10 mg + valsartan 160 mg + hydrochlorothiazide 12,5 mg ou 25 mg**) Pour l’insuffisante différenciation des étiquetages des boîtes et des plaquettes, source de confusion entre les dosages (n° 325).
- **Resikali° poudre pour suspension buvable ou rectale** Fresenius Medical Care (**polystyrène sulfonate de calcium**) Pour l’absence de boîte, ce qui expose à la perte de la notice, et pour la cuillère doseuse enfouie dans la poudre et parfois difficile à trouver (n° 319).
- **Sifrol° LP comprimés à libération prolongée** Boehringer Ingelheim (**pramipexole**) Pour les plaquettes étiquetées de manière ambiguë (mentions à cheval sur deux alvéoles), ce qui peut entraîner la prise de deux comprimés au lieu d’un seul (n° 323).
- **Temeritduo° comprimés** Menarini (**nébivolol 5 mg + hydrochlorothiazide 12,5 mg ou 25 mg**) Pour les étiquetages quasi identiques des boîtes, sources de confusion entre les dosages (n° 316 ; n° 320).

Cartons rouges du conditionnement



- **Codotussyl toux sèche enfants° et Codotussyl toux sèche adultes° sirops** Génévrier (**pholcodine**) Pour les étiquetages fantaisistes des boîtes et des flacons, escamotant la dénomination commune internationale (DCI), sources de confusion avec d’autres spécialités de cette gamme ombrelle en accès libre. Pour l’absence de bouchon-sécurité, qui expose à une surdose par un enfant, avec les effets indésirables neurologiques de la *pholcodine* (n° 317).
 - **Coveram° comprimés** Servier (**amlodipine 5 mg ou 10 mg + péridopril 5 mg ou 10 mg**) Pour le conditionnement en flacons-vrac pouvant favoriser l’ingestion d’une surdose ; et pour certaines ressemblances entre les étiquetages des différents dosages, exposant les patients à des hypotensions et des étourdissements (n° 316).
 - **Dolirhume aux huiles essentielles° solution pour inhalation par fumigation** Sanofi Aventis (**baume du Pérou + teintures d’eucalyptus et de benjoin + huiles essentielles de thym et de lavande + lévomenthol**) Pour l’insuffisance d’information sur l’étiquetage du flacon qui ne mentionne aucune substance, source d’erreur médicamenteuse ; et pour l’absence de bouchon-sécurité susceptible de favoriser l’ingestion d’une surdose par un enfant, l’exposant aux effets indésirables des dérivés terpéniques tels que hallucinations, somnolences, confusions (n° 318).
 - **Ebixa° solution buvable** Lundbeck (**mémantine**) Pour le dispositif doseur à pompe à amorçage, source de confusion, notamment de surdoses, susceptibles d’exposer davantage aux effets indésirables de ce psychotrope (n° 323) (a).
 - **Instanyl° solution nasale 50 µg ou 100 µg ou 200 µg par pulvérisation** Nycomed (**fentanyl**) Pour l’insuffisance de sécurité du conditionnement et pour l’absence, au niveau de la pompe doseuse, d’un mécanisme imposant une période réfractaire après chaque pulvérisation, ce qui expose à des surdoses d’opioïde (n° 321).
 - **Kepra° solution buvable à 100 mg/ml** UCB (**lévétiracétam**) Pour la graduation des seringues orales en millilitres de solution, imposant des calculs de conversion des mg prescrits en ml à administrer, source de surdoses néfastes avec cet antiépileptique en pédiatrie (n° 321 ; n° 327).
 - **Nurofenem° comprimés à 400 mg** Reckitt Benckiser (**ibuprofène**) Pour l’information insuffisante de la notice sur le risque de fausse couche lié à la prise d’anti-inflammatoire non stéroïdien (AINS) lors du 1^{er} trimestre de la grossesse. Cela expose les femmes enceintes à un risque injustifié au regard des indications courantes de cette spécialité disponible en accès libre (n° 320).
 - **Valproate de sodium Winthrop 20 pour cent° solution buvable à 200 mg/ml** Sanofi Aventis (**acide valproïque**) Pour les différences, avec la spécialité princeps, au niveau des graduations des seringues orales et de l’expression de la concentration sur la boîte et le flacon (b), sources de confusions quant aux doses à administrer, exposant aux effets indésirables de cet antiépileptique (n° 315).
 - **VoltarenPlast° emplâtres médicamenteux à 140 mg** Novartis Santé Familiale (**diclofénac**) Pour l’information insuffisante des étiquetages et de la notice sur les risques rénaux et cardiaques pour l’enfant à naître liés à la prise d’un AINS au cours du 2^e trimestre de la grossesse (n° 320).
-
 a- Depuis notre texte du 323, *Ebixa°* buvable a été modifié (lire dans ce numéro page 102).
 b- D’autant que *Dépakine°*, le princeps, est aussi commercialisé par Sanofi Aventis.